

## **NOTE DE PRESSE**

**Installation de la deuxième Assemblée  
citoyenne du Conseil départemental  
de la Haute-Garonne**



*Samedi 29 novembre 2025 – Pavillon République  
Hôtel du Département*

## Édito



Les 108 membres de la seconde Assemblée citoyenne du Conseil départemental de la Haute-Garonne et leurs suppléants ont été désignés par tirage au sort parmi plus de 1000 candidats. Cette nouvelle assemblée est représentative de nos 54 cantons.

Suite au succès rencontré par la première édition, j'ai souhaité renouveler cette instance de démocratie, unique en France par son format.

Pendant plus de deux ans, les pionniers de la première assemblée citoyenne ont réalisé un travail remarquable avec des rapports produits d'une qualité indéniable, notamment ceux sur la bifurcation écologique, la mutation numérique de la société et la précarité alimentaire.

Face aux enjeux écologiques et sociaux auxquels nous faisons déjà face en Haute-Garonne, et qui vont s'amplifier dans les prochaines années, je suis convaincu de la nécessité d'associer les citoyennes et les citoyens : « ces experts de leur quotidien ». Je suis persuadé que la phase d'écoute, si elle est active, est indispensable à une bonne prise de décision politique.

Cet apport citoyen nous permet d'étudier des pistes inédites ou différentes d'actions, de construire des politiques publiques novatrices concrètes et partagées. Pour sa première saisine, j'ai souhaité que la nouvelle assemblée se penche sur un autre défi de ce siècle : comment bien vieillir en Haute-Garonne ? Je me réjouis déjà des réflexions qui vont émerger de ces prochains mois, dans un esprit de dialogue et de partage.

Et je tiens encore à remercier sincèrement celles et ceux qui ont accepté de s'engager aux côtés du Département.

**Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne**



*« Nous avons fait la preuve, en Haute-Garonne, qu'une assemblée citoyenne était l'évolution saine d'une démocratie qui sait partir des attentes de ses citoyens. Nous repartons, forts de cette première expérience réussie. L'implication des nouveaux membres est précieuse. Nous les en remercions par avance. Ils auront l'opportunité de co-construire et de proposer, ouvrant ainsi la voie à un département toujours plus participatif. »*

**Sandrine Baylac, vice-présidente en charge du Dialogue citoyen, des Égalités et des Jeunesses**



*« L'expertise populaire issue d'une assemblée citoyenne est nécessaire pour répondre avec clairvoyance aux défis de notre temps. Ces avis éclaireront les décisions du Conseil départemental. »*

**Inès Goffre-Pedrosa, conseillère départementale déléguée en charge du Dialogue citoyen**

## **La démocratie participative : un choix politique fort**

Pleinement conscient de la crise démocratique qui éloigne les habitants du système représentatif et des valeurs républicaines, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé depuis près de dix ans dans une démarche de démocratie participative innovante. En adoptant la charte du Dialogue citoyen en 2017, la collectivité a scellé cette démarche et mis en place des actions de concertation dans toutes ses politiques publiques départementales. La participation des habitantes et des habitants est aujourd'hui un complément nécessaire au système représentatif afin de revitaliser la démocratie, de décider de politiques efficaces et de favoriser la confiance et la solidarité. Le Département poursuit ainsi un double objectif : redonner la parole aux citoyens pour mieux les impliquer dans le débat public et réinventer la pratique démocratique.

## **Près de 10 ans de dialogue citoyen en Haute-Garonne**

Depuis près de 10 ans, plus de 400 ateliers et réunions de concertation citoyenne ont été organisés sur tout le territoire, autour de projets d'envergure comme le plan d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges, l'accompagnement des allocataires du RSA, une gestion durable de la ressource en eau (Garon'Amont), le plan d'aménagement des aires de covoiturage, les tracés « Réseaux Express vélo », la charte de la commande publique, l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, etc. Ces concertations départementales ont été récompensées au niveau national par le Trophée de la participation et de la concertation de la Gazette des communes et du Think Tank « Décider ensemble » (concertation sur la mixité sociale dans les collèges en 2018, concertation sur le RSA en 2019, concertation sur le projet de territoire Garon'Amont en 2020). Le Conseil départemental se concentre actuellement sur de dispositif de concertation citoyenne autour de l'évaluation et de la conduite de ses actions auprès des usagers.



## La deuxième Assemblée citoyenne du Département

Le Conseil départemental a voté le renouvellement de l'Assemblée citoyenne le 29 janvier 2025, permettant à de nouveaux membres de candidater et de poursuivre la démarche de cette instance consultative unique de réflexion et d'échanges, ouverte à toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais. Elle constitue une force de propositions pour le Conseil départemental afin de mettre en place des dispositifs de développement concertés sur le territoire de la Haute-Garonne.

Suite à la clôture de la première Assemblée citoyenne, une période d'évaluation a permis de déterminer de nouveaux critères de fonctionnement pour cette instance citoyenne.

Pour plus d'efficacité dans les travaux, le nombre de membres a été réduit à 108 (au lieu de 162) et la durée revue à 18 mois (au lieu de 2 ans), garantissant la même représentativité dans le département.

Des groupes de travail thématiques seront constitués, et leurs travaux seront débattus par la suite en réunions plénières, 4 samedis par an.

Eclectic Expérience, prestataire spécialisé dans les actions de démocratie participative, accompagne le Conseil départemental pour l'installation, l'animation des séances de travail et le fonctionnement de l'Assemblée citoyenne.

### 1er mars 2025 – 1er septembre 2025 : six mois de mobilisation dans tout le département

#### 1 059 CANDIDATURES RECUÉILLIES

Pendant 6 mois, les élus départementaux se sont déplacés dans tout le département, aux côtés de membres de la première Assemblée citoyenne, afin d'encourager les habitantes et les habitants à candidater. Cette campagne de mobilisation s'est déployée sur les marchés haut-garonnais, dans les établissements départementaux recevant du public ainsi que lors des événements et manifestations organisés par la collectivité et ses partenaires.

Toutes les citoyennes et tous les citoyens de plus de 18 ans, domiciliés en Haute-Garonne, exceptés les élus titulaires d'un mandat électif et les agents territoriaux du Conseil départemental de la Haute-Garonne, étaient invités à candidater. Les membres de la première Assemblée citoyenne ne sont également pas éligibles.

Cette campagne de mobilisation a permis de réunir **1 059 candidatures au 1<sup>er</sup> septembre 2025**.

- **50 actions menées sur l'ensemble du département** : événements de proximité, manifestations socio-culturelles, rendez-vous locaux dans les communes de moins de 1 000 habitants
- **dont 19 marchés de plein vent** (en journée et en nocturne)

## Un tirage au sort numérique



Le Conseil départemental a choisi la date symbolique du 15 septembre, proclamée « Journée internationale de la démocratie » par l’Assemblée générale des Nations Unies, pour procéder au tirage au sort de sa deuxième Assemblée citoyenne. Les candidats se sont retrouvés à l’Hôtel du Département pour un tirage au sort sous format numérique, en présence du président du Conseil départemental Sébastien Vincini, Sandrine Baylac, vice-présidente en charge du Dialogue citoyen,

Égalité, Jeunesses, Inès Goffre-Pedrosa, conseillère départementale déléguée au Dialogue citoyen et les conseillers départementaux, sous contrôle d’un commissaire de justice. Les résultats ont été affichés par canton à partir de 18h30, en présence des élus cantonaux, des candidats de la deuxième Assemblée citoyenne, des membres de la première instance et des membres du comité de suivi.

Les 108 membres ont été désignés, avant de procéder à l’installation officielle de l’instance au cours de l’automne 2025, garantissant la parité et la représentativité de l’ensemble de la population haut-garonnaise.

## Le profil des candidatures de la deuxième Assemblée citoyenne du Département

La campagne de mobilisation a permis d’identifier les profils des candidats avant de déterminer les profils des futurs membres, témoignant d’une nette progression du nombre de personnes sans activité professionnelle et de jeunes entre 18 et 44 ans.

**32 % cadres et professions intellectuelles supérieures**

**24 % sans activité professionnelle**

**23 % retraités**

**12 % employés**

**3 % artisans, commerçants, chefs d’entreprises**

**2 % agriculteurs, exploitants**

**2 % professions intermédiaires**

**2 % ouvriers**

Un nouveau critère d'âge a été établi pour ce tirage au sort afin de renforcer la représentativité de l'ensemble de la population, tout en maintenant la parité. Pour chaque canton les candidats sont répartis ainsi :

- 1 femme de + de 45 ans / 1 homme de + de 45 ans
- 1 femme de - de 45 ans / 1 homme de - de 45 ans

## Composition et fonctionnement

Actrice à part entière des politiques de la collectivité, l'Assemblée citoyenne permet de construire et de produire collectivement des avis et des propositions qui sont présentés et examinés par les élus départementaux sur les grands projets de la collectivité dans le cadre de ses compétences. Au sein de l'Assemblée, des groupes de travail thématiques sont constitués. Leurs travaux peuvent être présentés et débattus par l'ensemble des membres. L'Assemblée peut formellement adopter les avis et les propositions lorsqu'elle est intégralement réunie en « séance plénière », soit 4 fois par an.

L'Assemblée citoyenne mène ses travaux selon 2 modalités :

- **La saisine** sur un sujet donné, est adressée par le président du Conseil départemental aux membres de l'Assemblée citoyenne
- **L'autosaisine** concerne tout sujet relevant des compétences de la collectivité. Elle fait l'objet d'un échange avec le Conseil départemental et doit être validée par l'Assemblée citoyenne en séance plénière.
- Au cours de son exercice, l'Assemblée citoyenne traitera des sujets en relation directe avec les compétences de la collectivité et soumettra des propositions aux élus qui pourront y apporter une réponse pour améliorer la mise en œuvre des politiques publiques.
- L'Assemblée citoyenne a pour objectif de porter un regard plus lointain sur des thématiques stratégiques en lien avec le territoire.

La collectivité prend en charge les frais de déplacement ainsi que les frais de repas et d'hébergement lors des séances plénières à l'Hôtel du Département.

*« La création de cette nouvelle Assemblée citoyenne témoigne de la réussite de la première, qui nous a offert un éclairage nouveau sur nos politiques publiques. La démarche initiée ici en Haute-Garonne reste unique en France. Le modèle que nous avons choisi est profondément démocratique, il illustre notre volonté de faire de la démocratie participative un outil vivant, concret, au service de toutes et tous. »*

**Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

## Une première saisine pour la deuxième Assemblée citoyenne

### Comment vieillir en Haute-Garonne dans des conditions choisies et adaptées aux personnes ?

Le vieillissement de la population en Haute-Garonne est une réalité qui concerne toutes les Haut-Garonnaises et tous les Haut-Garonnais. D'ici 2030, près de 150 000 personnes auront plus de 75 ans dans le département, dans un contexte de pic démographique sans précédent, avec une augmentation majeure de la population au cours des prochaines années.

Ce phénomène s'inscrit dans une dynamique locale marquée par une forte attractivité territoriale, une augmentation notable des personnes âgées et une diversité des situations entre zones urbaines et rurales. Cette évolution soulève des enjeux majeurs : comment permettre à chacun de vieillir en Haute-Garonne dans le respect de ses choix et de ses besoins, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'action publique ?

Le Conseil Départemental souhaite engager avec la deuxième Assemblée citoyenne une réflexion sur les conditions du bien vieillir en Haute-Garonne. Celle-ci doit partir des réalités, des aspirations et des défis que les personnes concernées rencontrent au quotidien autant que des aspirations des personnes dont ce n'est pas encore le vécu. Cette démarche vise à construire des propositions concrètes, en lien avec les compétences du Département, mais aussi en dialogue avec les partenaires institutionnels et associatifs.



*"Cette assemblée citoyenne reste un modèle unique en France dans sa configuration, à l'échelle d'un Département. C'est avec enthousiasme que je lance cette deuxième édition de l'Assemblée citoyenne, après la réussite de la première, dont les propositions et réflexions ont déjà été intégrées à nos actions départementales. Dans le contexte politique instable que connaît notre pays, j'ai l'intime conviction que la démocratie participative permet de bâtir des politiques publiques plus solides et mieux partagées."*

**Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

## Octobre 2022 – Janvier 2025 : la première Assemblée citoyenne de l'histoire de la collectivité

1 550 candidats ont répondu à l'appel à candidatures lancé par le Conseil départemental entre le 5 février et le 24 juin 2022, confirmant la forte envie de participation citoyenne des Haut-Garonnaises et Haut-Garonnais.

Le 22 octobre 2022, a eu lieu la séance d'installation de la première Assemblée citoyenne du Département de la Haute-Garonne, une nouvelle instance démocratique novatrice et pérenne qui invite les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais à participer concrètement à l'exercice démocratique et à l'élaboration des politiques publiques départementales.

Composée de 162 citoyennes et citoyens volontaires tirés au sort, cette instance unique en France, de par son format et son ambition, marque une étape majeure dans la poursuite de la démarche du Dialogue citoyen engagée par la collectivité. Cette Assemblée citoyenne réunit des habitants soucieux de s'investir aux côtés des élus pour formuler des propositions et des avis sur des sujets, en lien avec les compétences départementales. La démocratie participative est aujourd'hui un moyen essentiel de retisser du lien et de renouer la confiance avec les habitants. L'éclairage et l'expertise apportés par les habitants du territoire sont désormais indispensables à la construction des grands projets de développement de la collectivité dans les années à venir. Cette première Assemblée citoyenne a siégé pour une durée de 2 ans entre le 22 octobre 2022 et le 25 janvier 2025.

Pendant 27 mois, entre octobre 2022 et janvier 2025, les 162 membres de cette instance participative pérenne, unique en Haute-Garonne et en France, ont remis **trois rapports de préconisations sur trois thématiques majeures pour la collectivité : la bifurcation écologique, les usages du numérique et la précarité alimentaire.**



*« La première Assemblée citoyenne départementale a été une formidable expérience, un véritable laboratoire d'idées, où le bon sens a su se conjuguer à l'intérêt général. Cet outil démocratique nous prouve que l'intelligence collective n'est pas un vain mot, que rapprocher la décision politique de l'attente des citoyens est nécessaire. L'Assemblée citoyenne, tout en gardant sa liberté de parole, nous a ouvert des pistes que nous n'aurions peut-être pas explorées. »*

**Sébastien Vincini, président du Conseil départemental de la Haute-Garonne**

## Le comité de suivi de la première Assemblée citoyenne

À la demande de la première Assemblée citoyenne, un comité de suivi formé de 12 membres (6 femmes, 6 hommes) tirés au sort le 25 janvier 2025, est chargé de suivre la mise en place des propositions dans les futures politiques publiques du Département pendant un an (mandat renouvelable).

Les objectifs de ce comité de suivi sont :

- d'assurer un suivi régulier des propositions issues du travail de l'Assemblée Citoyenne
- de faciliter l'interaction entre les citoyens, les élus et les services du Département
- de produire un état des lieux périodique sur l'avancement des propositions.

*« La place du citoyen est fondamentale dans la construction de politiques publiques. À nous, Assemblée citoyenne, de contribuer positivement en avançant des idées réalistes et pragmatiques. »*

**Anne-Claire, membre de la première Assemblée citoyenne**

## Les engagements du Conseil départemental

Cette instance de concertation citoyenne, unique dans sa forme en France à l'échelle d'une collectivité, résulte d'un choix politique fort du Conseil départemental, afin d'impliquer concrètement les citoyennes et citoyens dans le débat public et de renouveler la pratique démocratique.

Le Département s'engage dans cette démarche à étudier les propositions citoyennes et à apporter des avis à l'Assemblée citoyenne sur leurs travaux. Ainsi, la nouvelle feuille de route départementale sur la bifurcation écologique, adoptée en session par les élus le 25 juin 2025, intègre des actions proposées par l'instance citoyenne suite à la remise de leur rapport. Cette feuille de route définit l'ensemble des actions et des études que le Conseil départemental de la Haute-Garonne va engager d'ici 2050 pour adapter le territoire haut-garonnais aux effets du changement climatique.

L'Assemblée Citoyenne a joué un rôle essentiel en créant un espace d'échange et de collaboration qui a bénéficié à la fois aux citoyens et aux élus. Pour les citoyens, elle a offert une opportunité unique de s'impliquer dans les décisions publiques, de faire entendre leurs voix. Pour les élus, elle a été une source précieuse d'idées, de perspectives diversifiées et d'expertise citoyenne, permettant de mieux comprendre les attentes du terrain et d'enrichir leurs décisions. En réunissant ces deux parties autour d'un dialogue constructif, l'Assemblée citoyenne a renforcé la confiance mutuelle et a démontré que la participation citoyenne pouvait être un atout majeur pour une action publique plus légitime.

> *Toutes les informations, rapports et vidéos de l'Assemblée citoyenne sur :*

[WWW.HAUTE-GARONNE.FR/ASSEMBLEE-CITOYENNE](http://WWW.HAUTE-GARONNE.FR/ASSEMBLEE-CITOYENNE)

Photos : Aurélien Ferreira, Hélène Ressayres, Adrien Nowak/CD31

### CONTACT PRESSE :

Ariane Mélazzini-Déjean : ariane.melazzini@cd31.fr / 05 34 33 30 32 – 07 85 72 94 74

